

ECONOMIE

Produits phytosanitaires

30 mois pour s'arrimer au règlement européen

• **Lancé à Rabat, le processus de convergence s'étalera jusqu'à fin 2017**

• **Une déclinaison concrète du «Statut avancé»**

COMMENT assurer la sécurité alimentaire des consommateurs marocains et européens? C'est la grande préoccupation à laquelle doit répondre le projet de jumelage institutionnel Maroc-UE dont le coup d'envoi a été donné hier mardi à Rabat par le ministre de l'Agriculture, Aziz Akhannouch. Inscrit à la fois dans la stratégie agricole et dans le plan d'action pour le déploiement du «Statut avancé», le projet vise l'amélioration de la qualité des produits alimentaires via la maîtrise de l'usage des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants

et des supports des cultures. Ce projet bénéficie d'un financement de 1,2 million d'euros de l'Union européenne. Il (Onssa), la consultation internationale pour la production et la convergence des règlements.

Les résultats attendus

CINQ objectifs sont mis en avant par le projet de convergence des réglementations. Il s'agit en premier lieu d'actualiser la réglementation nationale sur les produits phytopharmaceutiques. D'élaborer une réglementation de la mise sur le marché des fertilisants et supports de cultures. De renforcer, en troisième lieu les capacités techniques d'évaluation des demandes d'autorisations de vente de produits phytosanitaires, des fertilisants et supports de cultures. Le 4e objectif ciblé est d'améliorer le contrôle à l'import et à la distribution. La définition des limites maximales des résidus chimiques et leur contrôle fera l'objet d'un traitement spécifique. □



Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture (Ph. Bziouat)

sera finalisé fin 2017. L'essentiel de ces ressources sera affecté au renforcement des capacités de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires

Pour le moment, tous les travaux préparatoires ont été réalisés et les chefs de file du projet désignés dans les trois pays partie prenante: Maroc, Allemagne et France. Le jumelage institutionnel met en partenariat les instances de contrôle et de gestion des pesticides et fertilisants dans ces trois pays mais sous la houlette de l'Union.

Pour le Maroc, il s'agit de concilier entre la nécessité d'augmenter les rendements et l'impératif d'améliorer la qualité des productions agricoles. «Conscient de l'importance des pesticides et fertilisants, mais aussi de l'enjeu critique de leur utilisation, le Maroc s'est doté de-

puis l'année 2000 d'une réglementation spécifique régissant le commerce et le contrôle des produits pesticides à usage agricole en vue de mieux organiser ce secteur», rappelle Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture.

De plus, la législation a été accompagnée par des actions visant à réduire le recours systématique à la lutte chimique par des campagnes d'information, de sensibilisation et d'encadrement des agriculteurs. La promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures via l'homologation des bio-pesticides a été également déployée. De même qu'il a été procédé au fur et à mesure à l'interdiction et au retrait des pesticides à haut risque. Ceci, sans oublier que le pays est membre actif dans les organisations internationales concernées telles que le Codex Alimentarius, la Convention internationale de la protection des végétaux et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

Mais par l'adoption du plan d'action 2013-2017, Rabat et Bruxelles se sont engagées à approfondir le processus de convergence législatif et réglementaire. Et l'enjeu est de taille dans le domaine alimentaire. Car, il est question de la confiance du consommateur, marocain ou européen soit-il. □

A.G.

*Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com*